

DEC 13/2020

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 08 juillet 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 08 juillet 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 13/2020 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2020

E 14918



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 3 juillet 2020
(OR. en)**

9377/20

FIN 448

NOTE DE TRANSMISSION

| | |
|---------------|---|
| Origine: | Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne |
| Destinataire: | Madame Bettina HAGEDORN, présidente du Conseil de l'Union européenne |
| Objet: | Proposition de virement de crédits n° DEC 13/2020 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2020 |

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 13/2020.

p.j.: DEC 13/2020



BRUXELLES, LE 03/07/2020

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2020
SECTION III - COMMISSION TITRE: 18

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 13/2020

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 1802 Sécurité intérieure

| | | |
|--|----|-----------------|
| POSTE - 18 02 01 01 Appuyer la gestion des frontières et soutenir une politique commune des visas pour faciliter les voyages effectués de façon légitime | CP | -120 000 000,00 |
|--|----|-----------------|

| | | |
|---|----|----------------|
| POSTE - 18 02 01 02 Prévenir et combattre la criminalité organisée transfrontière et gérer plus efficacement les risques sécuritaires et les crises | CP | -20 000 000,00 |
|---|----|----------------|

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1807 Instrument destiné à fournir une aide d'urgence au sein de l'Union

| | | |
|--|----|----------------|
| ARTICLE - 18 07 01 Aide d'urgence au sein de l'Union | CP | 140 000 000,00 |
|--|----|----------------|

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

18 02 01 01 – Appuyer la gestion des frontières et soutenir une politique commune des visas pour faciliter les voyages effectués de façon légitime

b) Données chiffrées à la date du 30/06/2020

| | CP |
|--|-----------------------|
| 1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR) | 468 544 124,00 |
| 2 Virements | -10 681 762,53 |
| 3 Total des crédits de l'exercice (1+2) | 457 862 361,47 |
| 4 Crédits déjà utilisés | 165 639 629,93 |
| 5 Crédits disponibles (3-4) | 292 222 731,54 |
| 6 Prélèvement proposé | 120 000 000,00 |
| 7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6) | 172 222 731,54 |
| 8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1) | 25,61 % |
| 9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

| | CP |
|---|--------------|
| 1 Crédits disponibles en début d'année | 7 084 254,65 |
| 2 Crédits disponibles à la date du 30/06/2020 | 0,00 |
| 3 Taux d'exécution [(1-2)/1] | 100,00 % |

d) Justification détaillée du prélèvement

Un montant de 120 millions d'EUR en crédits de paiement peut être mis à disposition à partir de cette ligne budgétaire, étant donné que le montant à payer par la Commission dans le cadre de l'apurement des comptes de 2019 est inférieur à celui des prévisions établies au moment de l'élaboration du projet de budget 2020. Cela s'explique principalement par le fait que les dépenses effectivement déclarées par les États membres sont inférieures aux estimations qu'ils avaient fournies en janvier 2019.

I.2

a) Intitulé de la ligne

18 02 01 02 – Prévenir et combattre la criminalité organisée transfrontière et gérer plus efficacement les risques sécuritaires et les crises

b) Données chiffrées à la date du 30/06/2020

| | CP |
|--|-----------------------|
| 1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR) | 190 358 325,00 |
| 2 Virements | 0,00 |
| 3 Total des crédits de l'exercice (1+2) | 190 358 325,00 |
| 4 Crédits déjà utilisés | 57 674 277,94 |
| 5 Crédits disponibles (3-4) | 132 684 047,06 |
| 6 Prélèvement proposé | 20 000 000,00 |
| 7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6) | 112 684 047,06 |
| 8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1) | 10,51 % |
| 9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

| | CP |
|---|--------------|
| 1 Crédits disponibles en début d'année | 3 164 112,58 |
| 2 Crédits disponibles à la date du 30/06/2020 | 133 842,50 |
| 3 Taux d'exécution [(1-2)/1] | 95,77 % |

d) Justification détaillée du prélèvement

Un montant de 20 millions d'EUR en crédits de paiement peut être mis à disposition à partir de cette ligne budgétaire, étant donné que le montant à payer par la Commission dans le cadre de l'apurement des comptes de 2019 est inférieur à celui des prévisions établies au moment de l'élaboration du projet de budget 2020. Cela s'explique principalement par le fait que les dépenses effectivement déclarées par les États membres sont inférieures aux estimations qu'ils avaient fournies en janvier 2019.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

18 07 01 - Aide d'urgence au sein de l'Union

b) Données chiffrées à la date du 30/06/2020

| | CP |
|---|-------------------------|
| 1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR) | 1 326 000 000,00 |
| 2 Virements | 0,00 |
| 3 Total des crédits de l'exercice (1+2) | 1 326 000 000,00 |
| 4 Crédits déjà utilisés | 14 750 000,00 |
| 5 Crédits disponibles (3-4) | 1 311 250 000,00 |
| 6. Renforcement demandé | 140 000 000,00 |
| 7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6) | 1 451 250 000,00 |
| 8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1) | 10,56 % |
| 9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice | n/a |

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

| | CP |
|---|-----------|
| 1 Crédits disponibles en début d'année | 74 277,99 |
| 2 Crédits disponibles à la date du 30/06/2020 | 74 277,99 |
| 3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$ | 0,00 % |

d) Justification détaillée du renforcement

Un renforcement est nécessaire sur cette ligne pour couvrir les paiements relevant d'un accord avec les États membres en vue de la signature de contrats d'achat anticipé au niveau de l'UE avec des fabricants de vaccins (décision de la Commission adoptée le 18 juin 2020). Ces contrats ont pour objet la mise au point et le déploiement d'un vaccin efficace et sûr contre la COVID-19. Sur cette base, la Commission va recourir, au nom de tous les États membres, à une procédure unique de passation de marché centralisée.

Comme le souligne la stratégie de la Commission, adoptée le 17 juin 2020, concernant les vaccins contre la COVID-19, la solution permanente à la crise sanitaire actuelle viendra très probablement de la mise au point et du déploiement d'un vaccin efficace et sûr contre le virus. Dans ce contexte, il est primordial d'utiliser au mieux tous les financements disponibles pour soutenir les projets en matière de vaccins.